

OBJET : INSTITUT PARIS RÉGION : CONVENTION D'APPLICATION 2021

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	25
Présents et représentés	:	25
Votants	:	25

Le mercredi 14 avril 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 8 avril 2021, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, En visio-conférence.

DELEGUES PRESENTS

Madame	Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur	Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Madame	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Muriel	DORLAND	Commune d'Epinais-sur-Orge
Monsieur	Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur	Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur	Clovis	CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur	Christian	LARDIERE	Commune de Linas
Madame	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Monsieur	Didier	PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur	David	ROS	Commune d'Orsay
Monsieur	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur	Michel	SENOT	Commune de Saclay
Monsieur	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur	Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur	François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur	Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle

Délibération n° 2021-96

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

DELEGUES EXCUSES

Isabelle

KLJAJIC

Commune de Montlhéry

Richard

TRINQUIER

Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Guillaume VALOIS

Objet : INSTITUT PARIS RÉGION : CONVENTION D'APPLICATION 2021

Le Bureau Communautaire,

Sur rapport de Monsieur Yann CAUCHETIER.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

VU la délibération n°2020-377 du Conseil communautaire du 16 décembre 2020 demandant son adhésion à L'Institut Paris Région et désignant son représentant ;

VU la convention cadre du 29 janvier 2021 signée entre les deux parties et entérinant cette adhésion ;

VU le projet de convention d'application identifiant pour l'année 2021 deux axes de travail, l'un portant sur la création de voies dédiées au transport en commun sur la RN 118 et l'autre sur la vie de Campus appelé à se développer sur le pôle scientifique et technologique Paris-Saclay ;

CONSIDERANT que la délibération précitée stipulait qu'une convention d'application pour l'année 2021 serait présentée aux instances communautaires au cours du premier trimestre 2021 ;

CONSIDERANT que cette convention d'application a pour vocation de préciser les études spécifiques qui seraient confiées à L'Institut Paris Région et de fixer la contribution financière corrélée, au regard du programme partenarial approuvé en janvier 2021 par L'Institut Paris Région ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission communautaire n°1 «Aménagement et Attractivité territoriale, Urbanisme, Logement, PLH, Politique de la ville, Gens du voyage » du 22 mars 2021 ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission communautaire n°7 « Vie de campus, Jeunesse, Sport, Culture, Vie associative » du 23 mars 2021 ;

Délibération n° 2021-96

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE la convention d'application 2021 telle qu'annexée à la présente délibération ;
2. AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré le mercredi 14 avril 2021
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (25 VOIX)

25 POUR : Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER, Monsieur Jean-François VIGIER, Monsieur Christian LECLERC, Madame Rafika REZGUI, Madame Muriel DORLAND, Monsieur Yann CAUCHETIER, Madame Lucie SELLEM, Monsieur Francisque VIGOUROUX, Monsieur Jean-Pierre MEUR, Monsieur Clovis CASSAN, Monsieur Christian LARDIERE, Madame Sandrine GELOT, Monsieur Olivier THOMAS, Monsieur Nicolas SAMSOEN, Monsieur Didier PERRIER, Monsieur David ROS, Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, Monsieur Michel SENOT, Monsieur Pierre-Alexandre MOURET, Monsieur Stéphane BAZILE, Monsieur Bernard GLEIZE, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Monsieur Dominique FONTENAILLE, Monsieur Igor TRICKOVSKI, Monsieur Guillaume VALOIS

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 - 20210414 - 1mc 134299 - DÉ

Date AR Préfecture : 19/04/2021

- Affichée / Publiée le 20/04/2021

Délibération n° 2021-96

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.